

172.
Collignon, François
Transcription

Expédition, 118^e Régiment d'infanterie. L'an mil neuf cent dix-huit,
le dix-neuf du mois de juillet à deux heures du soir étant à Heusbecq (Aube),
Acte de décès de François Collignon, soldat au 118^e Régiment d'infan-
terie, 9^e compagnie, immatriculé sous le N^o quatre mille huit cent deux-
ne le seize novembre mil huit cent quatre vingt dix-huit à Paris, domici-
lié en dernier à... Mort pour la France à Heustebecq (Aube), le vingt-sept
du mois de Mai mil neuf cent dix-huit à deux heures du matin sur le
champ de bataille, fils de François et de Mercedes Louis, domiciliés à Paris.
Dressé par nous François Kanno, Lieutenant au 118^e Régiment
d'infanterie. Officier des détails. Officier de l'Etat civil sur la déclara-
tion de Anthoine Brocote, soldat au 118^e Régiment d'infanterie et de François
Rouzeineau, soldat au 118^e Régiment d'infanterie, et de Qui ont signé au
nous après lecture. - Le 1^{er} témoin: signé Brocote. - Le 2^e témoin: signé Rouzeineau.
L'Officier de l'Etat civil: signé Kanno. Pour expédition conforme. L'Officier
de l'Etat civil: signé Kanno. (Suivent les légalisations, Mention rectificative
(Loi du 18 avril 1918), Le défunt est né le dix novembre mil huit cent quatre-
vingt dix-huit et non le seize novembre mil huit cent quatre vingt dix-huit. Le
soldat Collignon, né à Paris, dix-neuvième arrondissement, domicilié
en dernier lieu à Pantin (Seine), rue des Pommeiers, 86, était célibataire.
En outre, le prénom de sa mère Louise a été orthographié à tort Louis
Paris, le trente et un janvier mil neuf cent dix-neuf. Le Ministre de
la Guerre par délégation. Le Chef du Bureau des Archives Administra-
tives: signé Illisible. L'acte de décès ci-dessus a été transcrit le
onze Mars mil neuf cent dix-neuf, trois heures dix minutes du
soir par nous Charles Marie Pistorien, David, Maire de
Pantin, Officier de la Légion d'honneur.

Charles Marie Pistorien

LE DEPART (Seine-St-Denis)
Photocopie conforme à l'acte
original à la date du

05 JUN 2009

Officier de l'Etat-Civil
par délégation du Maire